

L'apport de l'étude des cours de change à l'analyse fonctionnelle des places commerciales à l'époque moderne

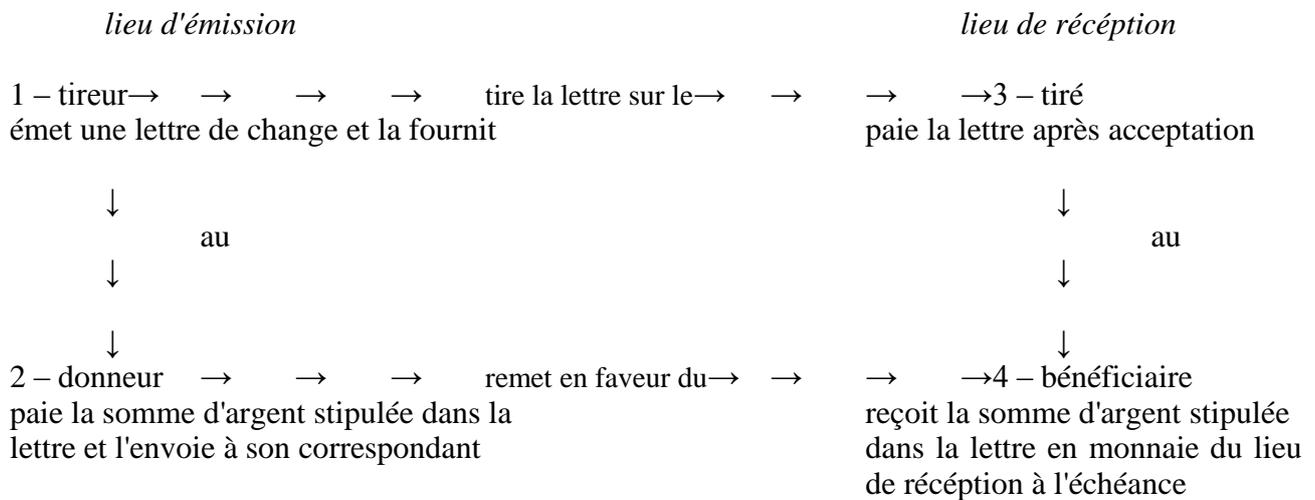
L'historiographie du négoce européen à l'époque moderne aborde souvent la fonction des centres commerciaux sous l'angle du commerce de marchandises tandis que son attention est beaucoup moins attirée par les transactions financières. Il arrive même que ces dernières soient regardées comme un simple sous-produit du commerce de marchandises. Dans mon intervention, j'essaierai de changer de perspective et de mettre l'accent sur le fait que les moyens de paiement ne sont pas toujours de simples instruments pour réaliser des achats ou ventes de marchandises mais qu'ils peuvent être aussi l'objet même de transactions commerciales.

Les cours de change constituent un élément capital pour la compréhension de l'insertion d'un marché financier donné dans le système des paiements internationaux. Les travaux d'histoire commerciale de l'époque moderne ne manquent pas de publier des listes de cours plus ou moins exhaustives, mais celles-ci sont souvent reléguées en annexe et ne sont ni interprétées ni intégrées dans le propos principal comme un facteur d'explication des activités commerciales étudiées.¹

L'étude des livres de compte et de la correspondance active et passive de la maison de commerce du marchand anversois Jean-Baptiste de la Bistrate révèle que, durant toute sa période d'activité, celle-ci était presque exclusivement tournée vers le négoce de lettres de change et très rarement vers le commerce de marchandises. L'analyse de ses livres et de sa correspondance – lesquels constituent une source tout à fait exceptionnelle à l'échelle européenne dans la mesure où ils forment une série complète pour toute la période des années 1654-1674 (Archives Plantin à Anvers) – s'articule autour de trois axes de réflexion. Elle cherche d'abord, dans le cadre d'une étude de cas, à reconstituer la géographie des flux financiers, le réseau des correspondants et les stratégies individuelles mises en œuvre par J.-B. de la Bistrate dans ses opérations de change. En second lieu, elle vise à en dégager des conclusions plus générales sur l'intégration des marchés financiers européens à l'époque moderne. Enfin, cette approche se propose de contribuer à enrichir la définition de la fonction des places commerciales grâce à l'analyse de leurs marchés financiers et par conséquent de renouveler le mode d'interprétation récurrent qui part du montant global des ventes de marchandises pour déterminer les caractéristiques d'une place commerciale.

¹Voir p. ex. Henry Roseveare, *Markets and Merchants of the Late Seventeenth Century: The Marescoe-David Letters, 1668-1680*, Oxford, 1987 (Records of Social and Economic History, n.s. 12) qui fournit en annexe des listes de cours de change très détaillées et complètes sans pourtant les commenter, "par manque d'espace" (p. 592).

A partir de l'observatoire anversois et basée sur la comptabilité de J.-B. de la Bistrate, notre étude de cas se fondera en particulier sur analyse des transactions de change menées à partir de 1654 par J.-B. de la Bistrate à son compte propre avec son correspondant les plus important en Europe du Sud, Giovanni Druyvesteyn à Venise. En voici tout d'abord un schéma pour introduire à la terminologie des différents acteurs impliqués dans une transaction de change :



Dans les affaires de change menées entre J.-B. de la Bistrate et son correspondant vénitien G. Druyvesteyn plusieurs cas de figure peuvent se présenter : soit J.-B. de la Bistrate acquiert directement à Anvers des lettres de change tirées sur Venise, soit il donne l'ordre à son correspondant à Londres Thomas Rastel d'en acquérir sur la bourse londonienne, payables à G. Druyvesteyn. Th. Rastel prend son remboursement en tirant de Londres des lettres sur J.-B. de la Bistrate à Anvers, tandis que G. Druyvesteyn, une fois que les lettres qui ont été remises à son profit pour le compte de J.-B. de la Bistrate sont échues, en remet en retour la valeur au profit de J.-B. de la Bistrate soit en lettres tirées sur Anvers, soit sur Londres, Amsterdam ou Hambourg. Les lettres de change acquises par G. Druyvesteyn à Venise, remises au profit de J.-B. de la Bistrate et tirées sur d'autres places qu'Anvers sont soit négociées par J.-B. de la Bistrate sur la bourse anversoise avant leur échéance, soit envoyées à ses correspondants à l'étranger pour qu'ils s'y procurent le paiement à l'échéance. Au moment de l'échéance des remises vénitiennes, les correspondants de J.-B. de la Bistrate reçoivent de ce dernier des ordres leur indiquant le nom de la place où ils doivent en remettre la valeur, le jeu des envois aller-retour pouvant alors recommencer.

Un autre cas de figure auquel J.-B. de la Bistrate a recours est d'ordonner à G. Druyvesteyn de lui remettre sur Londres et de lui tirer sur Anvers. Si le cours du change d'Anvers sur Londres est jugé suffisamment haut par J.-B. de la Bistrate (Anvers donnant l'incertain sur Londres), ce dernier négocie les remises vénitiennes sur Londres à Anvers. En voici un exemple pour illustrer ce procédé :

Le 25 septembre 1654, J.-B. de la Bistrate acquiert sur la bourse anversoise une lettre de

change de 1000 ducats vénitiens (= D.) de Jacques van Eyck. Par conséquent, J.-B. de la Bistrate est le remetteur et J. van Eyck le tireur. La lettre est tirée à 92 $\frac{1}{4}$ deniers flamands par ducat vénitien. 1000 ducats multipliés par 92 $\frac{1}{4}$ fait 92,250 deniers flamands, ce qui fait 384 livres, 7 sols et 6 deniers flamands (1 livre = 20 sols = 240 deniers) que J.-B. de la Bistrate paie à J. van Eyck. La lettre est tirée à usance. L'usage entre Anvers et Venise étant au XVIIe siècle deux mois, la lettre échoit à Venise le 25 novembre 1654. J.-B. de la Bistrate remet la lettre à son correspondant G. Druyvesteyn (= bénéficiaire) et la lui envoie le jour même de son émission par la poste avec une lettre d'avis.

Le jour de l'échéance, G. Druyvesteyn se fait paier à Venise des D. 1000 par le tiré de la lettre, Justo van Eyck. Pour rembourser son commettant J.-B. de la Bistrate, G. Druyvesteyn tire, deux jours après, le 27 novembre 1654, une lettre de D. 996 $\frac{2}{3}$ (= déduction faite sur les D. 1000 de la courtage et de sa provision) sur Samuel Foot & Co. à Londres qu'il remet en faveur de J.-B. de la Bistrate (= bénéficiaire). Cette lettre est tirée à 54 $\frac{7}{12}$ deniers sterling par ducat, ce qui fait 226 livres, 13 sols et 5 deniers sterling à Londres. La lettre est tirée à usance. L'usage entre Venise et Londres étant au XVIIe siècle trois mois, elle échoit à Londres au 27 février 1655. G. Druyvesteyn envoie la lettre le jour même de son émission à J.-B. de la Bistrate à Anvers.

Le 6 février 1655, 21 jours avant son échéance, J. B. de la Bistrate négocie la lettre vénitienne sur la bourse anversoise. Plus précisément, J.-B. de la Bistrate endosse la lettre au profit de Samuel Lamotte à Londres, qui en devient le nouveau bénéficiaire. A Anvers, c'est Gillis Dumont (= nouveau remetteur) qui en fournit la valeur à J.-B. de la Bistrate. Le montant de cette valeur est déterminé par le cours du change actuel entre Anvers et Londres. G. Dumont paie à J.-B. de la Bistrate 35 sols 10 deniers flamands par livre sterling, ce qui fait 406 livres 2 sols et 4 deniers flamands à Anvers.

Sur cette transaction, J.-B. de la Bistrate a fait un profit de 5,218 deniers flamands : Le 25 septembre 1654, il a remis 384 livres 7 sols et 6 deniers à Venise et reçoit le 6 février 1655 406 livres 2 sols et 4 deniers. Si on met en relation la différence entre les montants de l'envoi aller et de l'envoi retour avec le temps de l'immobilisation du capital (134 jours) on arrive au remarquable taux de profit annuel de 15,4 %.

Selon les principes de la comptabilité en partie double, les envois aller sont comptabilisés dans les livres de compte de J.-B. de la Bistrate dans la partie « débit » des comptes de G. Druyvesteyn, alors que les envois retour y sont comptabilisés dans la partie « crédit ». Entre 1654 et 1657, le « débit » des comptes que J.-B. de la Bistrate entretient pour son compte propre avec G. Druyvesteyn se compose de la manière suivante :

Traites de Venise sur Anvers	L. 7684 vls.	=	53 %
Remises d'Anvers sur Venise	L. 4100 vls.	=	28 %
Remises de Londres sur Venise	<u>L. 2831 vls.</u>	=	<u>19 %</u>
	L. 14 615 vls.		100 %

Les traites de Venise sur Anvers sont toutes tirées par G. Druyvesteyn sur J.-B. de la Bistrate ; en ce qui concerne les remises d'Anvers sur Venise, c'est J.-B. de la Bistrate qui y figure en tant que donneur et G. Druyvesteyn en tant que bénéficiaire ; les remises de Londres sur Venise sont presque toutes tirées pour le compte de J.-B. de la Bistrate par Th. Rastel de Londres et présentent la particularité d'être tirées sur Livourne tout en étant payable à Venise à G. Druyvesteyn. La valeur de toutes ces lettres de change trouve sa contrepartie sur le crédit des comptes entretenus avec G. Druyvesteyn de la manière suivante :

Remises de Venise sur Londres	L. 11 624 vls.	=	82 %
Remises de Venise sur Anvers	L. 2310 vls.	=	16 %
Remises de Venise sur Amsterdam	<u>L. 300 vls.</u>	=	<u>2 %</u>
	L. 14 234 vls.		100 %

L'écart entre le total du débit et celui du crédit s'explique par le fait qu'au moment de la fermeture du compte et du commencement d'un nouveau Grand Livre en juin 1657, une partie des remises envoyées par J.-B. de la Bistrate à G. Druyvesteyn (comptabilisée sur le débit) n'est pas encore échue. G. Druyvesteyn n'en a alors pas encore reçu la valeur et, par conséquent, n'en a pas encore envoyé la contrepartie à Anvers.

Mise à part le faible pourcentage des remises vénitiennes sur Anvers et sur Amsterdam, ainsi que mise à part les remises de Londres sur Venise qui constituent, on l'a déjà dit, pour d'autres raisons un cas à part, ces lettres de change décrivent des flux financiers que l'on peut clairement identifier : de Londres à Venise et de Venise à Anvers. Ce constat se trouve confirmé par l'analyse des comptes entretenus en commission par J.-B. de la Bistrate pour le compte de G. Druyvesteyn. Entre 1654 et 1657, le débit de ces comptes se compose de la manière suivante :

Traites de Venise sur Anvers	L. 8246 vls.	=	70 %
Remises d'Anvers sur Venise	<u>L. 3548 vls.</u>	=	<u>30 %</u>
	L. 11 794 vls.	=	100 %

Le crédit comptabilise des parties plus disparates étant donné qu'il contient des remises de Londres sur Hambourg, sur Amsterdam et sur Anvers, ainsi que deux traites d'Anvers sur Londres.

Ces lettres sont destinées à rapatrier des fonds que G. Druyvesteyn détient à Londres et que ce dernier souhaite de recevoir par Anvers et non directement de Londres sur Venise, à cause du cours du change jugé plus défavorable. Voici la vue d'ensemble de la composition du crédit :

Remises de Venise sur Londres	L. 7450 vls.	=	63 %
Traites d'Anvers sur Londres	L. 2559 vls.	=	21 %
Remises de Londres sur Hambourg	L. 663 vls.	=	6 %
Remises de Londres sur Amsterdam	L. 353 vls.	=	3 %
Remises de Londres sur Anvers	L. 235 vls.	=	2 %
Remise de Venise sur Anvers	L. 400 vls.	=	3 %
Remises de Francfort sur Anvers	<u>L. 211 vls.</u>	=	<u>2 %</u>
	L. 11 871 vls.		100 %

De ces vues d'ensemble, il ressort clairement que J.-B. de la Bistrate et G. Druyvesteyn assurent par leurs opérations de change un transfert de fonds de Venise à Anvers et de Londres à Venise : en ce qui concerne le rôle de G. Druyvesteyn, ce dernier intervient sur la place vénitienne dans la majorité des cas soit en tant que tireur sur Anvers (et pourrait ainsi répondre à une demande à Venise de remettre sur Anvers), soit en tant que remetteur sur Londres (et pourrait ainsi répondre à une demande à Venise de tirer sur Londres) ; tandis que les opérations menées par J.-B. de la Bistrate sur la place anversoise consistent dans la plupart des cas de donner sur Venise (et de répondre à une demande à Anvers de tirer sur Venise).

Les affaires de change menées entre J.-B. de la Bistrate et G. Druyvesteyn opèrent donc une compensation de la dette anglaise envers l'Italie avec la dette italienne envers les Pays-Bas. Au-delà de ce résultat, toute autre conclusion tirée à partir de la documentation présentée paraît spéculative. Ainsi, il n'est pas clair dans quelle mesure ces opérations font partie de mouvements de fonds qu'il serait permis d'appeler structurels. De même, les renseignements que nous fournissent les livres de compte de J.-B. de la Bistrate ne nous livrent aucun élément sur les motivations des donneurs vénitiens sur Londres ou des tireurs anversois sur Venise. Les Journaux de J.-B. de la Bistrate nous livrent seulement les noms des différents intervenants dans les affaires de change, et il faudrait faire l'étude de chacune de leurs entreprises pour pouvoir avancer les raisons pourquoi une telle traite a été tirée à un tel moment sur tel tiré. Ainsi, l'assertion sur la base des seuls livres de compte d'un banquier anversoise qu'il y aurait eu une dette anglaise structurelle envers l'Italie et une dette italienne chronique envers les Pays-Bas peut être considérée comme hypothétique. De même, l'affirmation qu'il y aurait eu sur la place vénitienne une demande importante pour remettre des fonds sur Anvers n'est nullement fondée par des données explicites qui pourraient être tirées de la comptabilité de J.-B. de la Bistrate.

A défaut d'études sur les relations commerciales entre Londres, Anvers et Venise dans les années 1650-60, il convient de mettre à contribution d'autres sources pour sortir de cette impasse. La correspondance commerciale entre J.-B. de la Bistrate et G. Druyvesteyn qui a été heureusement conservée, contient des indices à l'appui de nos hypothèses. Outre des considérations dans la majorité des cas peu explicatives sur l'évolution du cours des changes, les lettres adressées par G. Druyvesteyn à J.-B. de la Bistrate marquent une attention régulière à deux types d'événement : l'arrivée de l'argent espagnol de provenance américaine à Gênes, et les prix des différentes sortes de soie à Venise. Eu égard aux exportations importantes des Pays-Bas espagnoles dont Anvers est la capitale commerciale, en Espagne et de là aux Amériques, on peut penser que la raison des remises vénitiennes sur Anvers (et des traites d'Anvers sur Venise) soit le rapatriement de fonds provenant de la vente en Espagne et aux Amériques de produits manufacturés aux Pays-Bas du Sud. En ce qui concerne la réalité de la dette anglaise envers l'Italie, la réponse donnée par J.-B. de la Bistrate à la proposition réitérée plusieurs fois par G. Druyvesteyn de lui envoyer de la soie, suggère que cette dette provient de l'importation massive de la soie italienne par l'Angleterre : J.-B. de la Bistrate n'en commissionne jamais G. Druyvesteyn parce que les prix lui en semblent trop volatiles sur le marché anversois. Cette volatilité proviendrait du fait que l'on en achèterait à Anvers presque exclusivement pour le compte d'Anglais ; une fois que le marché anglais serait saturé, les prix baisseraient, ce qui lui causerait une grande perte.

Les cours du change constituent dans cette discussion un autre élément d'un grand potentiel explicatif. C'est finalement sur la base de leur évolution que J.-B. de la Bistrate et G. Druyvesteyn calculent les arbitrages les plus avantageux, et que les deux décident de maintenir leur correspondance. L'analyse des fluctuations saisonnières du cours des changes à Venise entre 1654 et 1657 laisse penser que l'arrivée de l'argent espagnol sur le marché vénitien et la récolte de la soie en Italie en constituent deux facteurs décisifs : l'arrivée des *pesos* mexicains et sévillans coïncide avec une baisse sur Anvers et Londres (Venise donnant le certain sur ces deux places), tandis que la période de la récolte de la soie en mai et juin entraîne une hausse, laquelle paraît plus prononcée sur Londres que sur Anvers. Le profit pour les deux arbitragistes provient du fait que le cours du change est structurellement plus haut si l'on remet de Venise sur Londres en passant par Anvers que si l'on remettait directement de Venise sur Londres. Croisée avec la comptabilité de J.-B. de la Bistrate, l'analyse des cours de change rend ainsi intelligible les choix des arbitragistes et fournit des éléments d'appréciation des balances commerciales et des systèmes de paiements.

Les mécanismes de compensation de dettes qui ont été déclenchés par l'émission des lettres de change vénitiennes sur Londres ne sont pourtant pas toujours terminés une fois que les remises vénitiennes sont arrivées à Anvers. Le cheminement ultérieur de certaines de ces lettres élargit notre champ d'observation vers les grandes places du Nord, vers Amsterdam et avant tout vers

Hambourg.

Si le cours d'Anvers sur Londres est suffisamment haut, J.-B. de la Bistrate se décide, on l'a vu, de vendre les remises vénitienne sur la bourse anversoise. Dans ce cas, la lettre vénitienne se transforme en instrument de paiement pour transférer des fonds d'Anvers à Londres. Par contre, si le cours d'Anvers sur Londres est jugé trop bas, alors J.-B. de la Bistrate remet la lettre à son correspondant londonien Abraham Saion, qui en attend l'échéance à Londres avant d'en remettre la valeur à J.-B. de la Bistrate. L'analyse des envois-retour effectués par A. Saion, c'est-à-dire de la partie du « crédit » de son compte dans les livres de J.-B. de la Bistrate, nous permet d'aborder les problèmes posés par l'interprétation des opérations de change dans un autre contexte. En voici la composition entre 1654 et 1657 :

Remises de Londres sur Hambourg	L. 6051 vls.	=	66 %
Remises de Londres sur Amsterdam	L. 1865 vls.	=	20 %
Remises de Londres sur Anvers	L. 786 vls.	=	9 %
Remises de Londres sur Dordrecht	L. 257 vls.	=	3 %
Remises de Londres sur Amsterdam	<u>L. 175 vls.</u>	=	<u>2 %</u>
	L. 9134 vls.		100 %

Clairement, J.-B. de la Bistrate le juge dans la plupart de cas plus profitable de donner l'ordre à A. Saion d'acquérir pour son compte à Londres des traites sur Hambourg que de remettre directement sur Anvers. D'après les comptes entretenus par A. Saion pour son propre compte avec J.-B. de la Bistrate, cet arbitrage est également favorisé par A. Saion, étant donné que le crédit de ses comptes se compose majoritairement de remises londoniennes sur Hambourg. Pour que cet arbitrage soit rentable, il faut que – idéalement – trois conditions soient remplies : (1) un cours du change haut de Londres sur Hambourg (Londres donnant le certain sur Hambourg) ; (2) un cours du change haut d'Anvers sur Hambourg, puisque cet arbitrage repose sur la négociation de ces lettres sur la place anversoise (Anvers donnant l'incertain sur Hambourg) ; (3) un cours du change bas d'Anvers sur Londres pour remettre sur Londres à profit le produit de la vente des traites sur Hambourg (Anvers donnant l'incertain sur Londres). Cela veut dire que l'on ne peut pas mécaniquement conclure du simple fait de l'existence de cet arbitrage à une dette structurelle d'Hambourg envers Londres ou d'Anvers envers Hambourg, puisque la rentabilité de cet arbitrage dépend également du cours du change entre Anvers et Londres, donc d'un élément extérieur aux considérations sur les balances commerciales entre Londres–Hambourg et Anvers–Hambourg. Toutefois, il nous paraît significatif que d'autres études ont mis en évidence les exportations massives de l'Angleterre à Hambourg dans la seconde moitié du XVII^e siècle, ainsi que l'importance de cette balance commerciale positive de l'Angleterre envers Hambourg pour le

règlement de la dette anglaise envers les pays scandinaves. C'est sur ce fonds qu'il convient d'insister sur l'avis de A. Saion et de J.-B. de la Bistrate que l'un des arbitrages le plus profitable à faire sur la place londonienne est de remettre sur Hambourg, ce qui suggère d'en conclure qu'il y aurait eu sur la bourse londonienne une demande structurelle de tirer sur Hambourg.

Pour terminer la cascade de transferts de fonds et de compensations de dettes déclenchée par les remises vénitiennes, il reste à poursuivre le sort des remises londoniennes sur Hambourg. Tandis que l'on ignore les motivations des acteurs anversoïis qui en acquièrent une partie pour les remettre sur Hambourg, le contexte de la fraction importante qui en est directement endossée par J.-B. de la Bistrate à ses correspondants hambourgeois nous est connu. Un de ces correspondants est la firme hambourgeoise de Hermann & Pierre van Elgem pour laquelle J.-B. de la Bistrate vend à Anvers en commission de la laine qu'il reçoit pour leur compte d'Amsterdam. Entre 1654 et 1657, la partie du « débit » de leur compte se compose de la manière suivante :

Traites d'Hambourg sur Anvers	L. 600 vls.	=	43 %
Remises de Londres sur Hambourg	L. 467 vls.	=	33 %
Remises d'Anvers sur Hambourg	<u>L. 331 vls.</u>	=	<u>24 %</u>
	L. 1398 vls.		100 %

Un exemple plus parlant pour montrer comment la dette hambourgeoise envers l'Angleterre est compensée sur la place anversoïse nous est fourni par les comptes entretenus par J.-B. de la Bistrate avec son commettant hambourgeois Francisco Wallick. À l'évidence, ce dernier fait partie de l'importante communauté hambourgeoise qui commerce avec les ports andalous, vu que la partie du « crédit » de ses comptes se compose entre 1654 et 1657 exclusivement de remises en provenance de Séville. La composition du débit de ses comptes est plus disparate :

Remises d'Anvers sur Londres	L. 2484 vls.	=	52 %
Remises d'Anvers sur Hambourg	L. 1022 vls.	=	21 %
Remises de Londres sur Hambourg	L. 902 vls.	=	19 %
Remise de Danzig sur Hambourg	L. 221 vls.	=	5 %
Traites d'Hambourg sur Anvers	<u>L. 124 vls.</u>	=	<u>3 %</u>
	L. 4753 vls.		100 %

Basé sur la seule documentation de ces deux comptes, il faut pourtant se garder d'en conclure à une balance de paiements négative d'Anvers envers Hambourg, et par conséquent à un cours de change structurellement haut entre Anvers et Hambourg (Anvers donnant l'incertain sur

Hambourg). A l'encontre de l'hypothèse d'une balance de paiements négative d'Anvers envers Hambourg vont les affaires menées en Flandre par d'autres correspondants hambourgeois de J.-B. de la Bistrate. Entre 1654 et 1657, ce dernier entretient des comptes en commission avec Joachim Rumpf (avec un chiffre d'affaires de L. 6081 vls.), Adrian Pietersen Smit (L. 1480), Lucas Coene (L. 938) et Willem Engelbrecht (L. 887) qui achètent tous des produits textiles flamands. Pour payer leurs fournisseurs, ils tirent d'Hambourg des lettres sur J.-B. de la Bistrate qu'ils émettent en faveur desdits fournisseurs. En contrepartie, ils remettent d'Hambourg en faveur de J.-B. de la Bistrate. Ces opérations décrivent donc un flux financier en direction inverse par rapport à celui observé à propos des comptes entretenus avec les Van Elgem et avec Wallick.

Avec la négociation des remises londoniennes sur Hambourg se clot la chevauchée de la valeur contenue à l'origine dans des remises vénitiennes sur Londres, et J.-B. de la Bistrate rentre enfin dans ses fonds. Sur la base des livres de compte de J.-B. de la Bistrate, l'observation des circuits parcourus à travers l'Europe par cette valeur nous a conduit à émettre plusieurs hypothèses sur la balance des paiements européens : une dette anglaise envers l'Italie, compensée par la dette hambourgeoise envers l'Angleterre ; une dette hambourgeoise envers l'Angleterre, compensée par la dette espagnole envers Hambourg ; une dette italienne envers les Flandres, compensée par la dette anglaise envers l'Italie. Toutes ces hypothèses se fondent sur l'observation de la constellation des arbitrages qui, eux, sont décidés par les opérateurs en fonction des cours de change. Bien qu'il soit connu qu'il y ait plusieurs facteurs influençant les cours de change, il a été implicitement admis tout au long de notre exposé que les cours de change seraient avant tout l'expression de la relation entre offre et demande sur une place donnée. De même, on a suggéré que le profit réalisé par les arbitragistes résidait dans leur stratégie d'intervenir toujours à contre-courant de la tendance d'une place : si le nombre de tireurs excède celui des donneurs, alors on donne ; dans le cas contraire, on tire. Si cette hypothèse de travail était admissible, on pourrait légitimement, à partir des livres de compte d'un seul marchand-banquier, généraliser les tendances du système des paiements européens que l'on y observe, sans se faire trop de soucis par rapport à la représentativité des résultats trouvés.

Sans pouvoir définitivement trancher la question de la représentativité il importe toutefois de faire ressortir que nos résultats se trouvent confirmés au moins dans la moyenne durée par l'analyse des transactions menées entre J.-B. de la Bistrate et G. Druyvesteyn dans les années 1660. En effet, cette étude montre que la configuration des arbitrages et des flux financiers observés dans les années 1650 se poursuit, bien que le volume des transactions ait diminué. Entre 1664 et 1671, la partie « débit » des comptes entretenus par J.-B. de la Bistrate pour son propre compte avec G. Druyvesteyn se compose de la même manière que dans les années 1650 :

Remises d'Anvers sur Venise	L. 8196 vls.	=	96,2
Remises d'Amsterdam sur Venise	<u>L. 324 vls.</u>	=	<u>3,8 %</u>
	L. 8520 vls.		100 %

Par contre, la partie « crédit » décrit des flux financiers légèrement changés par rapport aux comptes des années 1650 :

Remises de Venise sur Anvers	L. 3701 vls.	=	44 %
Remises de Venise sur Amsterdam	L. 2245 vls.	=	27 %
Remises de Venise sur Londres	L. 2065 vls.	=	25 %
Remises de Venise sur Hambourg	<u>L. 300 vls.</u>	=	<u>4 %</u>
	L. 8311 vls.		100 %

Dans les envois retour effectués par G. Druyvesteyn pour le compte de J.-B. de la Bistrate, la diminution relative de la valeur contenue en remises vénitiennes sur Londres constitue sans doute le changement le plus frappant par rapport aux années 1650. Toutefois, le fait qu'entre 1664 et 1671 toutes les remises vénitiennes sur Londres ont été émises seulement après 1667 suggère que c'est la deuxième guerre anglo-hollandaise (1665-1667) qui peut être tenu responsable de cette diminution.

L'étude des affaires de change menées par J.-B. de la Bistrate avec G. Druyvesteyn à Venise nous a donné un aperçu de la richesse des conclusions auxquelles une analyse fine des cours de change permet d'aboutir. Ces opérations complexes d'achat et de vente de lettres de change visent, sur la base de calculs assez compliqués, à tirer bénéfice des différences de cours de change entre deux, trois, voire quatre places différentes. Il est évident que les cours de change sont la clé pour identifier les stratégies et les modes d'arbitrage de J.-B. de la Bistrate. Au-delà du champs d'analyse de l'étude de cas, ils permettent également de dégager les caractéristiques d'une place commerciale donnée. Il est en effet communément admis que les courbes annuelles des cours de change peuvent être interprétées comme étant le reflet de l'activité commerciale ou de la production industrielle de la place et de ses environs. Mis à part les événements politiques et militaires qui, dans la majorité des cas ne feraient qu'interrompre le cours régulier des affaires d'une place, les facteurs mis en avant pour expliquer les cours de change relèvent tous de la production et du commerce de marchandises. Or, l'étude des relations commerciales entretenues par J.-B. de la Bistrate avec G. Druyvesteyn a précisément montré que la place anversoise n'est pas au centre de ce négoce seulement parce qu'y sont réglés les comptes pour des marchandises produites aux Pays-Bas du Sud et consommées en Italie ou *vice versa*, mais parce qu'elle fonctionne aussi et avant tout comme un centre de compensation des paiements internationaux. En ce qui concerne notre exemple, il semble en effet

que s'effectue sur la bourse anversoise une compensation entre, d'une part, la dette anglaise causée par une importation massive de soie italienne et, d'autre part, la valeur des exportations anglaises de produits textiles.

Par conséquent, on a proposé d'intégrer dans l'analyse des cours de change des facteurs d'ordre purement financier, une démarche qui nous semble particulièrement pertinente pour l'étude des places anversoise et vénitienne. En contraste avec l'image communément admise du déclin générale des deux places au XVIIe siècle, la comptabilité de J.-B. de la Bistrate montre en effet la vitalité de leurs marchés financiers, ce qui nous a conduit – dans la compréhension d'une place commerciale – à dissocier les activités liées à l'échange ou à la production de marchandises de ses fonctions d'ordre financier.